

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Le M E- Liquide SALT 20mg/ml
Nom chimique :
Type de produit : Mélange
Code produit : ELS-0001-020 mg/mL
UFI : 6031-20XA-P008-43GW

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LEVEST
13 Rue George Auric
CAP 19
75019 PARIS France
Téléphone : +33148150145
Remi MENDIBOURE : +33663024189 remi@roykin.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Propane-1,2-diol (CAS No.: 57-55-6) | 1,2,3 Propanetriol (CAS No.: 56-81-5) | LACTATE DE NICOTINE (CAS No.: 15197-02-1)

Mention d'avertissement : Danger
Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH

EUH208	Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one (3658-77-3) . Peut produire une réaction allergique
--------	--

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
1,2,3 Propanetriol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-289-5	> 45 - <= 55	Not Classified	Non applicable
Propane-1,2-diol	n°CAS : 57-55-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 200-338-0	> 40 - <= 50	Not Classified	Non applicable
LACTATE DE NICOTINE	n°CAS : 15197-02-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 828-493-5	> 2,5 - <= 3	Acute Tox. 1 Dermal - H310 Acute Tox. 1 Inhalation - H330 Acute Tox. 1 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411	ETA oral 5 ATE dermal 5 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,05
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	n°CAS : 3658-77-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 222-908-8	> 0,01 - <= 0,1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

<u>En cas d'inhalation</u>	- En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. - Veiller à un apport d'air frais. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. - Demander immédiatement un avis médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas de trouble, consulter un ophtalmologiste. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - Appeler immédiatement un médecin ou un centre ANTI-POISON - Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des irritations, rougeurs, sensations de brûlure, nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées, maux de tête, transpiration, faiblesses, vertiges, confusion, douleurs.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Un ou plusieurs composants sont susceptibles de provoquer une réaction allergique.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Les symptômes suivants peuvent se présenter : céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, nausées, vomissements, perte de conscience. Des symptômes non cités précédemment peuvent également se présenter.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
---------------------------------------	--



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.
- Vêtement de protection.
- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Evacuer les personnes en lieu sûr. - Assurer une aération suffisante. - Utiliser un équipement de protection personnel. - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
<u>Pour les secouristes</u>	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Ventiler la zone concernée. - Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques
- Entreposer dans un local frais et aéré. Stocker dans le fût ou le container d'origine plein et fermé pour éviter les excès d'oxydation. Stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir à l'écart de l'air et de la lumière.
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer en l'état.
- Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés



- Porter les gants de protection homologués



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

- Indications détaillées: voir scénarios d'exposition en annexe à cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

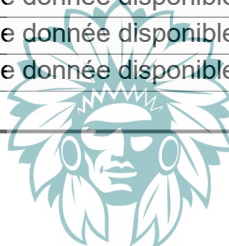
État Couleur	Liquide Orangé à brun	Aspect Odeur	Liquide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		> 70 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		1,12 < V < 1,16	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

- Eviter le contact avec les agents oxydants.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2 - Mortel par contact cutané
- Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3 - Toxique en cas d'ingestion
- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Toxique par inhalation.
- Très toxique en cas d'ingestion.
- Toxique par contact avec la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Non classé

- Un ou plusieurs composants sont susceptibles de provoquer une réaction allergique.

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

- données manquantes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. - Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
<u>Evacuation des eaux</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère. - Collecter les déchets séparément. - Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. - Le résidu doit rester sous surveillance. - Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN3144
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN3144
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN3144
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN3144
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN3144

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 6.1
ADR Code de classification: : T1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III
Groupe d'emballage (RID) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

ADR

ADR Code de classification:	:	T1
ADR Dispositions particulières	:	43+274
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5L
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Code-citerne ADR	:	L4BH
Dispositions spéciales citernes ADR	:	TU15 TE19
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
ADR catégorie de transport	:	2
ADR code de restriction en tunnel	:	E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	CV13 CV28
Dispositions spéciales - Colis	:	V12
Dispositions spéciales - Vrac	:	
Dispositions spéciales - Exploitation	:	S9
ADR Danger n° (code Kemler)	:	60

RID

Dispositions particulières	:
Quantité limitée (LQ)	:
Quantités exceptées	:

ADN

Dispositions particulières	:
Quantité limitée (LQ)	:
Quantités exceptées	:

IMDG

Dispositions particulières	:	43 223 274
Quantité limitée (LQ)	:	5 L
Quantités exceptées	:	E1
Instructions d'emballage	:	P001 LP01
Dispositions spéciales d'emballage	:	
Instruction(s) IBC	:	IBC03
Dispositions IBC	:	
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Codes EmS	:	F-A, S-A
Arrimage et manutention	:	Catégorie B SW2
Séparation	:	
Propriétés et observations	:	



CALUMETTE

Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y642
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	2L
PCA - Packing Instructions	:	655
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	60L
CAO - Instructions d'emballage	:	663
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	220L
Dispositions particulières	:	A3 A4 A6
Code ERG	:	6L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH
candidates

Aucun

Substances Annex XIV

Aucun

Substances Annex XVII

Aucun

Teneur en COV

Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique
effectuée pour le produit

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	20/10/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 1
Acute Tox. 1 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 1
Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3



Le M E- Liquide SALT 20mg/ml

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

*** **